

QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT

SUSPENSION DE KAI TERADA



M. Paul Vannier interroge M. Le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au sujet de **la suspension de Kai Terada, enseignant de mathématiques au lycée Joliot-Curie de Nanterre** depuis seize années et militant syndical à Sud-éducation, dont il est le co-secrétaire départemental.

Cette suspension lui a été signifiée la veille de la rentrée, alors qu'il s'apprêtait à prendre ses classes. Elle n'est pas motivée. Elle est présentée comme une mesure administrative, ce qui prive l'enseignant concerné de l'accès aux éléments lui permettant de se défendre.

Lors du précédent quinquennat, les cas de procédures disciplinaires, de mutations d'office et autres sanctions envers des militants syndicaux se sont multipliés. L'action syndicale est non seulement légitime mais également indispensable au fonctionnement de notre démocratie. Sa répression est une atteinte insupportable aux fondements du service public et au statut de la fonction publique.

M. Paul Vannier demande donc au Ministre le rétablissement dans ses fonctions de M. Kai Terada et que le motif de sa suspension lui soit communiqué dans les plus brefs délais.